



## **Décision CODEP-CLG-2025-000092 du 2 janvier 2025 relative à la nomination des conseillers en radioprotection et des correspondants radioprotection de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles R.4451-11 à 124 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.1333-18 à 20

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.592 à L.592-45 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Sur proposition du Directeur général de l'ASN,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

- M. Olivier BOUDON est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conseiller en radioprotection titulaire, dénommé « personne compétente en radioprotection », du site des Angles de l'ASN ;
- Mme Estelle PONTY est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseillère en radioprotection titulaire, dénommée « personne compétente en radioprotection » des sites de Fontenay-aux-Roses et de Saclay de l'ASN ;
- Mme Karine RODIER est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conseillère en radioprotection titulaire, dénommée « personne compétente en radioprotection », du site de Fontenay-aux-Roses et de Saclay de l'ASN ;
- Mme Manon RINGEVAL est nommée conseillère en radioprotection, dénommée « personne compétente en radioprotection des sites du Vésinet et d'Orsay de l'ASN ;
- Mme Nacima SADI est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseillère en radioprotection titulaire, dénommée « personne compétente en radioprotection », pour l'ensemble des sites de l'ASN hors le siège de l'ASN et les divisions territoriales de l'ASN et la DEP à Dijon ;
- M. Lilian DOLCI est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conseiller en radioprotection titulaire, dénommé « personne compétente en radioprotection » du site de Fontenay-aux-Roses et des sites rattachés ;

- M. Frédéric FOURNET est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conseiller en radioprotection titulaire, dénommé « personne compétente en radioprotection » du site de Cadarache de l'ASNR ;
- M. Luc SOLIER est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conseiller en radioprotection titulaire, dénommé « personne compétente en radioprotection », du site de Cherbourg-Octeville de l'ASNR ;
- M. Yves LAURENT est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseiller en radioprotection titulaire, dénommé « personne compétente en radioprotection » des sites du Vésinet et d'Orsay de l'ASNR ;
- Mme Aurélie LEGRANDJACQUES est nommée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseillère en radioprotection, dénommée « personne compétente en radioprotection » du site de Cadarache de l'ASNR ;
- M. Guillaume NARBONNE est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseiller en radioprotection titulaire, dénommé « personne compétente en radioprotection » des sites de Cadarache et de Feurs de l'ASNR ;
- Mme Sarah MALKI est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseillère en radioprotection titulaire, dénommée personne compétente en radioprotection des sites du Vésinet et d'Orsay de l'ASNR ;
- Mme Sidonie MIGNIEN est nommée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conseillère en radioprotection titulaire, dénommée personne compétente en radioprotection et coordinatrice PCR pour le site de Montrouge de l'ASNR, des divisions territoriales et la DEP de Dijon
- M. Jean-François FOURCADE, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conseiller en radioprotection de l'ASNR, dénommé « personne compétente en radioprotection » pour l'industrie pour le site de Montrouge de l'ASNR, des divisions territoriales et la DEP de Dijon ;
- Mme Charlotte GUENAUULT est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseillère en radioprotection de l'ASNR, dénommée personne compétente en radioprotection pour le nucléaire pour le site de Montrouge de l'ASNR, des divisions territoriales et la DEP de Dijon ;
- Mme Sandra GUILBERTO est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conseillère en radioprotection de l'ASNR, dénommée personne compétente en radioprotection pour l'industrie et le secteur médical pour le site de Montrouge de l'ASNR, des divisions territoriales et la DEP de Dijon.

## Article 2

Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en qualité de correspondants radioprotection de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection :

Nom	Prénom	Périmètre d'intervention ASNR	Date d'effet
TALL	Yoro	DRC	1 <sup>er</sup> janvier 2025
LEGRAND	Laurence	DEU/MSC	1 <sup>er</sup> janvier 2025
PREMIER	Frédéric	DTS	1 <sup>er</sup> janvier 2025
MIGNIEN	Sidonie	DIS DG Collège	1 <sup>er</sup> janvier 2025
GUENAULT	Charlotte	DCN	1 <sup>er</sup> janvier 2025
ALLENDER	Henri	Division territoriale de Lille	1 <sup>er</sup> janvier 2025
PHILIPPE	Julie- Muriel	Division territoriale de Marseille	1 <sup>er</sup> janvier 2025
VIZZARI	Magali	Division territoriale de Strasbourg	1 <sup>er</sup> janvier 2025
BARRE	Olivier	Division territoriale d'Orléans	1 <sup>er</sup> janvier 2025
BRAILLET	Christian	Division territoriale de Caen	1 <sup>er</sup> janvier 2025
SIBELLAS	Stéphane	Division territoriale de Nantes	1 <sup>er</sup> janvier 2025
SEMY	Marie- Laure	Division territoriale de Lyon	1 <sup>er</sup> janvier 2025
ROUX	Martin	Division territoriale de Châlons- en Champagne	1 <sup>er</sup> janvier 2025
CHAZOT	Christophe	Division territoriale de Bordeaux	1 <sup>er</sup> janvier 2025
FONTAINE	Stéphanie	Division territoriale de Dijon+DEP	1 <sup>er</sup> janvier 2025

### Article 3

Une note adressée par écrit aux personnes concernées fixera les modalités d'exercice des missions de conseiller en radioprotection et de correspondant radioprotection en précisant le temps alloué et les moyens mis à disposition en coordination avec le service PCR de l'ASNR.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection et notifiée aux membres du Comex et à la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

### Article 5

La présente décision abroge et remplace l'ensemble des décisions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de nomination de personnes compétentes en radioprotection.

Fait à Montrouge, le 2 janvier 2025,

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Pierre-Marie ABADIE